

Image not found or type unknown



Juridiction pour la création-vente d'une boisson alcoolisée

Par **lokimaww**, le **29/10/2008** à **17:04**

Bonjour,
Dans le cadre de mon projet, je souhaiterais recevoir des informations sur les différentes taxes, réglementations et contrôles inhérents à la création et la vente d'une nouvelle boisson alcoolisée de type 3 (apéritif).
Pouvez-vous me renseigner?
D'avance, merci